

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Primer-Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Apprêt adhésif

Utilisations déconseillées

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Geveko Markings Germany GmbH	
Rue:	Renkenrunsstrasse 16	
Lieu:	D-79379 Muellheim/Baden	
Boîte postale:	1348	
	D-79373 Muellheim/Baden	
Téléphone:	+49 7631 3687-0	Téléfax: +49 7631 3687-36
e-mail:	info@gevekomarkings.de	
Interlocuteur:	Product Management	Téléphone: -13 / -14 / -21/ -35
e-mail:	msds@gevekomarkings.com	
Internet:	www.geveko-markings.com	
Service responsable:	Product Management	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Ant-Poison Strasbourg: +33 (3) 88 37 37 37 (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre >700 - <1100)

acétate de n-butyle

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 2 de 15

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils supplémentaires

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Conserver hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Le produit est Extrêmement inflammable. Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange de solvants organiques avec une résine de copolymère vinylique et des composés époxy

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 3 de 15

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
67-64-1	acétone			40 - < 45 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			40 - < 45 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1; H220			
25068-38-6	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre >700 - <1100)			5 - < 10 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
123-86-4	acétate de n-butyle			1 - < 5 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
67-64-1	200-662-2	acétone	40 - < 45 %
	par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg		
25068-38-6		produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre >700 - <1100)	5 - < 10 %
	Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 2000 ppm (gaz); dermique: DL50 = 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 13100 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.
 En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après inhalation

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Veiller à un apport d'air frais.
 En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 Traitement médical nécessaire. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
 Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.
 Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 4 de 15

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

état semi-conscient. Nausée.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction. En cas d'incendie, utiliser sable, terre, poudre d'extinction ou mousse. Ne jamais utiliser d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit. Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection. appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133). Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.

Conteneurs exposés au feu doivent être refroidis avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Empêcher la pénétration dans le sol, les égouts et les eaux de surface.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 5 de 15

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conservé/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Matériau approprié pour Récipient: métal.

Conservé le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Classe de stockage (D): 3 (www.vci.de)

Ne pas stocker ensemble avec:

Classe de stockage (D): 1, 2A, 4.1A, 4.1B, 4.2, 4.3, 5.1A, (5.1B), 5.1C, 5.2, 6.1B, (6.1D), 6.2, 7, (11), (10-13)

Figures dans () : Le stockage commun est seulement autorisé limité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 6 de 15

Informations diverses:

- Classe de stockage 1 : Substances explosives.
- Classe de stockage 2A : Gaz.
- Classe de stockage 2B : Aérosols.
- Classe de stockage 3 : Liquides inflammables.
- Classe de stockage 4.1A : Autres substances explosives.
- Classe de stockage 4.1B : Matières inflammables ou désensibilisé.
- Classe de stockage 4.2 : Substances auto-inflammables.
- Classe de stockage 4.3 : Substances qui, en contact avec l'eau, forment des gaz inflammables.
- Classe de stockage 5.1A : Substances fortement oxydantes.
- Classe de stockage 5.1B : Substances oxydantes.
- Classe de stockage 5.1C : Nitrate d'ammonium et substances de nitrate d'ammonium.
- Classe de stockage 5.2 : Peroxydes organiques et substances auto-réactives.
- Classe de stockage 6.1A : Substances toxiques aiguës combustibles.
- Classe de stockage 6.1B : Substances toxiques aiguës incombustibles.
- Classe de stockage 6.1C : Substances toxiques combustibles ou substances à effets chroniques .
- Classe de stockage 6.1D : Substances toxiques incombustibles ou substances à effets chroniques .
- Classe de stockage 6.2 : Substances infectieuses.
- Classe de stockage 7 : Substances radioactifs.
- Classe de stockage 8A : Substances corrosives combustibles.
- Classe de stockage 8B : Substances corrosives incombustibles.
- Classe de stockage 10 : Liquides combustibles, sinon classe de stockage 3.
- Classe de stockage 11 : Solides combustibles.
- Classe de stockage 12 : Liquides non combustibles.
- Classe de stockage 13 : Solides non combustibles.
- Classe de stockage 10-13 : Autres substances combustibles et non combustibles.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Uniquement pour usage pour le marquage routier

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 7 de 15

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Modèles de gants recommandés : p. ex. WÜRTH, N° de l'article: 0899 435.

Épaisseur du matériau des gants: 0,65 - 0,70 mm.

Modèle de gants adapté NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) / couche externe en néoprène comme: EN 374, EN420 + EN 388.

période de latence: > 30 min, Classe: >= 2.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras. p. ex. STOKO® soft+care.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque, types de filtre: A2 / A2P3.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Mesures de prévention des expositions relatives au produit

Après utilisation, fermer immédiatement le couvercle du récipient.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 8 de 15

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	incolore
Odeur:	Acétone

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	non applicable
------------	----------------

Modification d'état

Point de fusion:	-84 °C
------------------	--------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	56 °C
---	-------

Point de sublimation:	négligeable
-----------------------	-------------

Point de ramollissement:	négligeable
--------------------------	-------------

Point d'écoulement:	non déterminé
---------------------	---------------

Point d'éclair:	-10 °C	ISO 3679
-----------------	--------	----------

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
------------------------	--------------------------

Inflammabilité

solide/liquide:	non applicable
-----------------	----------------

gaz:	235 °C
------	--------

Dangers d'explosion

Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Limite inférieure d'explosivité:	2,5 vol. %	DIN EN 1839
----------------------------------	------------	-------------

Limite supérieure d'explosivité:	14,3 vol. %	DIN EN 1839
----------------------------------	-------------	-------------

Température d'auto-inflammation:	460 °C	DIN 51794
----------------------------------	--------	-----------

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	246 hPa	DIN EN 13016-1
----------------------------------	---------	----------------

Pression de vapeur: (à 50 °C)	814 hPa	DIN EN 13016-1
----------------------------------	---------	----------------

Densité (à 20 °C):	0,9 g/cm ³	ISO 2811
--------------------	-----------------------	----------

Densité apparente:	non applicable
--------------------	----------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	non déterminé
-------------------------------	---------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	30 mPa·s	DIN 53019
-----------------------------------	----------	-----------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 9 de 15

Viscosité cinématique: (à 20 °C)	non déterminé, Aérosol
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	20 4 DIN EN ISO 2431
Densité de vapeur relative: (à 20 °C)	non déterminé
Taux d'évaporation: (à 20 °C)	non applicable
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	44,69 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 23 - 27 %

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Facilement inflammable. Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Pas de risques spéciaux à signaler.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO).

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Pas de données disponibles pour le mélange.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 10 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	13100	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	5000	Lapin	
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	2000	Rat	

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

 Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):
Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers
Autres informations

 Les symptômes suivants peuvent se manifester:
Maux de tête., Nausée., état semi-conscient., état inconscient., Dépression du système nerveux central.

Information supplémentaire

Préparation non contrôlée. Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Pas de données disponibles pour le mélange.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 11 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation. En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone	-0,24
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Préparation non contrôlée. Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Elimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED. Le résidu doit rester sous surveillance.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets - Produit

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 12 de 15

080113 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E0
 Catégorie de transport: 2
 Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E0

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 13 de 15

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible. Eviter si possible de transporter dans un véhicule dont la zone de chargement n'est pas séparée de la cabine du conducteur.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 14 de 15

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 84,695 % (762,251 g/l)

2004/42/CE (COV): 90,695 % (816,251 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Primer-Spray

Date de révision: 23.03.2021

Code du produit: GMDE_202008

Page 15 de 15

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)